**Critères de sélection des projets : Grille d’analyse**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | CRITERES D’APPRECIATION | COEFFICIENT  (1 à 3) |
| 1. Territoire | * Adéquation et moyens mis en œuvre pour la couverture territoriale | 2 |
| 2. Population | * Pertinence du public cible * Compréhension du public cible et de ses enjeux | 1 |
| 3. Ressources humaines | * Composition, expertise et organisation des ressources humaines : Effectifs, qualifications et compétences mobilisées, expérience de l’équipe sur le registre de l’emploi accompagné ou des registres connexes. | 3 |
| 4. Prestations proposées | * Compréhension de la prestation, de son articulation avec les dispositifs existants, et de ses enjeux pour les publics accompagnés * Compréhension, explicitation et modalités de mise en œuvre des différentes étapes de l’emploi accompagné * Adaptation de la méthodologie selon les situations * Diversité et caractère innovant des propositions et outils | 3 |
| 5. Modalités de partenariat | * Précision de la description des partenariats mis en œuvre (institutionnels – et notamment MDPH, entreprises, acteurs locaux…) * Diversité des partenariats selon les besoins des publics * Cibles et modalités de sensibilisation et de développement des partenariats sur le sujet de l’emploi accompagné * Qualité du contenu prévu pour la convention de partenariat | 2 |
| 6. Budget | * Nombre et coût des accompagnements (au regard des contenus proposés) * Sincérité et équilibre du budget de l’action * Transparence vis-à-vis d’éventuels dispositifs pré-existants | 2 |
| 7. Calendrier | * Capacité à mettre en œuvre la prestation dans les délais demandés | 1 |